



AG nationale second degré du 6 novembre 2015

PRAG – PRCE et assimilés : pour une véritable reconnaissance de notre travail !

Les enseignants de statut second degré affectés dans le supérieur (PRAG/PRCE et assimilés) et les délégués des rencontres locales qui ont eu lieu dans les établissements, réunis en A.G. Nationale à Paris le vendredi 6 novembre 2015 à l'initiative du SNESUP, constatent :

1. Un manque d'attractivité salariale de notre métier :
 - valeur bloquée du point d'indice et perte de pouvoir d'achat de 25 % en 30 ans, ce qui revient à ne plus être payé que 9 mois sur 12 !
 - heures complémentaires très largement sous payées,
 - prime d'enseignement supérieur et de recherche inchangée depuis sa création en 1989.
2. La persistance d'un retard de carrière que le ministère connaît bien. Il concerne tous les enseignants du supérieur, mais aussi les PRAG arrivés tardivement dans le corps des agrégés.
3. Conditions de travail dégradées avec alourdissement de nos tâches alors que nous n'avons jamais bénéficié de la moindre réduction de service et que le manque d'effectif est criant dans l'enseignement supérieur (30000 emplois d'enseignants-chercheurs sont nécessaires afin de réduire drastiquement la précarité, le nombre d'heures complémentaires et pour tenir compte de la hausse du nombre d'étudiants : + 65000 à la rentrée 2015).
4. Un recul social généralisé avec notamment le recul de l'âge de la retraite...

Ces régressions, résultats de politiques économiques libérales et de la loi LRU, sont lourdes de conséquences négatives sur le service public et sa qualité à laquelle le SNESUP est très attaché. Dans ces conditions, il est urgent de créer des postes en nombre (voir ci-dessus), de revaloriser le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que nos métiers, notamment par les mesures suivantes :

- a) Une très nette revalorisation du point d'indice et du taux des heures complémentaires (125% du taux de l'heure statutaire), avec intégration de la prime d'enseignement supérieur et de recherche dans nos traitements...
- b) Un rattrapage de carrière avec alignement sur celle des collègues du post-bac des lycées (un an de bonification d'ancienneté par tranches de 8 ans d'activités dans le supérieur).
- c) Une réduction des services correspondant à celle qu'ont eue tous les salariés de notre pays.
- d) Un rythme unique d'avancement d'échelon comme pour les enseignants-chercheurs, la notation devenant alors obsolète.
- e) Un plan spécifique d'intégration de tous les PRCE dans le corps des agrégés (hors contingent du secondaire), les conditions identiques de travail et d'études à Bac+5 ne justifiant plus le maintien de deux concours et corps distincts.
- f) Une facilitation de l'accès à la recherche par équivalence automatique du master pour tous les PRAG-PRCE et une décharge d'1/2 service pendant 6 ans pour tout collègue préparant un doctorat ou une HDR, ou effectuant une recherche attestée dans l'attente d'une qualification ou d'un recrutement en tant qu'EC, avec des mesures spécifiques de transformation de postes pour les PRAG-PRCE docteurs qualifiés exerçant depuis plus de 3 ans dans l'enseignement supérieur.

Sur tous ces aspects et bien d'autres encore, il est urgent que le ministère entende les demandes légitimes des collègues et y réponde. Pour cela, le SNESUP portera en délégation cette motion et la popularisera par tous les moyens appropriés.